

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/16935 5 février 1985 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

- 1. A la 102ème séance plénière de sa trente-neuvième session, le 17 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/154, intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" 1/.
- 2. Au paragraphe 1 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Recommande au Conseil de sécurité d'examiner en priorité la question du renforcement du système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies:"

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/39/154.

85-03361 4567R (F)

